



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le lundi 10 mars 2025 à 19 h 30 au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents :

Monsieur John Dalzell, conseiller	District 1
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller	District 2
Madame Helen Morrison, conseillère	District 3
Monsieur Louis Dupuis, conseiller	District 4
Madame Caroline Desrosiers, conseillère	District 5
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller	District 6

Formant quorum sous la présidence de madame Catherine Hamé, mairesse.

Est également présente madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière.

À 19 h 30, la mairesse déclare la séance ouverte.

8484-03-25

2.0 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE
d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

- 1.0 Ouverture de l'assemblée**
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour**
- 3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée**
- 4.0 Adoption du procès-verbal**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025
- 5.0 Finances, Administration et Greffe**
 - 5.1 Journal des factures payées et des factures à payer
 - 5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 28 février 2025
 - 5.3 Dépôt des statistiques des services municipaux pour l'année 2024
 - 5.4 Dépôt de la reddition de comptes pour l'année 2024 de l'organisme sans but lucratif Héritage Plein Air du Nord (HEPAN)
 - 5.5 Liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes
 - 5.6 Demande d'aide financière 2025 - L'Amicale
 - 5.7 Demande d'aide financière 2025 - Maison de la famille
 - 5.8 Financement temporaire du règlement 605-2024 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux municipaux à divers endroits de la Municipalité
 - 5.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 604-2025 décrétant un emprunt et une dépense de 128 500 \$ remboursable sur 10 ans pour la réalisation d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage X0005035 (barrage du lac Parent)
 - 5.10 Octroi de contrat – Création d'un nuage pour les archives de la Municipalité
 - 5.11 Octroi de contrat – Rédaction de l'appel d'offres pour le prochain contrat de déneigement
 - 5.12 Octroi de contrat – Rédaction de l'appel d'offres pour la démolition de l'hôtel de ville
 - 5.13 Octroi de contrat - Analyse des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante à l'hôtel de ville



Séance ordinaire du 10 mars 2025

- 5.14 Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie du lot 1 920 633 cadastre du Québec pour aménager une aire de retournement
- 5.15 Mise en candidature de citoyens - Hommage au civisme
- 5.16 Ressources humaines – Mouvement de personnel et embauche temporaire
- 5.17 Ressources humaines – Nomination d'une coordonnatrice au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- 5.18 Appui à la Ville de Blainville - Opposition à la volonté gouvernementale d'exproprier des terres protégées au profit d'intérêts étrangers
- 5.19 Sommet International d'Innovation en villes médianes 2026 (SIIViM) – Appui à la MRC des Laurentides pour le dépôt d'une candidature
- 5.20 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 489-2025-01 modifiant le règlement 489-2025 sur la tarification des biens, services et activités

- 6.0 Travaux publics et voirie**
 - 6.1 Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028

- 7.0 Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 7.1 Dépôt de tous les contrats pour l'organisation de la Fête nationale 2025

- 8.0 Urbanisme**
 - 8.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité de règlementation tenue le 21 février 2025
 - 8.2 Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 480-2025-1 modifiant le règlement 480-2024 concernant les nuisances, la paix et l'ordre et la sécurité
 - 8.3 Adoption du deuxième projet du règlement numéro 1010-01-2025 modifiant le règlement 1010 concernant les usages conditionnels afin de préciser les champs d'application spécifiques relatifs à la location de résidence de tourisme de court séjour et à l'établissement de résidence principale

- 9.0 Sécurité publique et incendie**
 - 9.1 Dépôt des procès-verbaux des séances du comité Sécurité publique tenues le 11 février et le 6 mars 2025
 - 9.2 Approbation du schéma de couverture de risques - Bilan final 2024

- 10.0 Environnement**

- 11.0 Divers**

- 12.0 Correspondance**

- 13.0 Période de questions**

- 14.0 Levée de la séance**

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.



Séance ordinaire du 10 mars 2025

3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

4.0 Adoption du procès-verbal

8485-03-25

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

19 h 42

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DÙ À DES PROBLÈMES DE SON.

19 h 44

REPRISE DE LA SÉANCE.

5.0 FINANCES, ADMINISTRATION ET GREFFE

8486-03-25

5.1 Journal des factures payées et des factures à payer

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'accepter la liste des factures payées au 28 février 2025 pour un montant de 606 335,82 \$.

Chèques numéros : 21167 à 21169
Dépôts directs numéros : 2527 à 2549
Prélèvements bancaires numéros : 3161 à 3167

D'accepter la liste des factures à payer au 28 février 2025 pour un montant de 229 012,97 \$.

Chèques numéros : 21172 à 21199
Dépôts directs numéros : 2550 à 2594
Prélèvements bancaires numéros : 3168 à 3177

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller



Séance ordinaire du 10 mars 2025

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

8487-03-25

5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 28 février 2025

Caroline Desrosiers, conseillère dépose au conseil le rapport des dépenses au 28 février 2025.

8488-03-25

5.3 Dépôt des statistiques des services municipaux pour l'année 2024

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose au conseil les statistiques des services municipaux pour l'année 2024.

8489-03-25

5.4 Dépôt de la reddition de comptes pour l'année 2024 de l'organisme sans but lucratif Héritage Plein Air du Nord (HEPAN)

Caroline Desrosiers, conseillère dépose au conseil la reddition de comptes pour l'année 2024 de l'organisme sans but lucratif Héritage Plein Air du Nord (HEPAN).

8490-03-25

5.5 Liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU le dépôt de la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes pour 2025 ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre cette liste à la MRC des Pays-d'en-Haut qui procèdera à leur vente.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

Que le conseil municipal accepte la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales, jointe à la présente sous l'annexe A ;

Que les immeubles soient vendus par la MRC des Pays-d'en-Haut, conformément à la procédure entreprise pour ce faire, le 18 juin 2025 ;

Que la directrice générale et greffière-trésorière ou la directrice générale adjointe soient mandatées pour enchérir au nom de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs pour les immeubles ainsi mis en vente, le tout dans les limites prévues par la Loi ;

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes pour 2025 et à acquitter toute somme facturée pour ce faire par la MRC des Pays-d'en-Haut ou tout autre organisme compétent en la matière ;

Que la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité tout acte inhérent à la présente résolution ;

Qu'une copie de la présente résolution et du document joint, soient transmis à la MRC des Pays-d'en-Haut.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller



Séance ordinaire du 10 mars 2025

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

8491-03-25

5.6 **Demande d'aide financière 2025 - L'Amicale**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de l'organisme sans but lucratif l'Amicale ;

ATTENDU QUE la mission de l'organisme est de favoriser les rencontres et les échanges entre les citoyens de la Municipalité et que la demande d'aide financière est pour aider l'organisme à poursuivre et améliorer les activités offertes aux citoyens de la Municipalité ;

ATTENDU la politique d'aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif et aux regroupements du milieu ;

ATTENDU QUE l'organisme sans but lucratif L'Amicale est officiellement reconnu par la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

D'octroyer une aide financière de 1 000 \$ à l'organisme sans but lucratif l'Amicale.

POUR :

Madame Catherine Hamé, mairesse
Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-11000-970.

8492-03-25

5.7 **Demande d'aide financière 2025 - Maison de la famille**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de l'organisme sans but lucratif Maison de la famille ;

ATTENDU QUE la mission de l'organisme œuvrant sur notre territoire est de mettre à la disposition des familles un milieu accueillant, qui permet de socialiser, d'être accompagné et de favoriser l'épanouissement des parents et de leurs enfants ;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière est pour leur projet Familles Créatives. Trois (3) séries de neuf (9) ateliers en formule parents/enfants où la créativité collective est à l'honneur ;

ATTENDU la politique d'aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif et aux regroupements du milieu ;

ATTENDU QUE l'organisme sans but lucratif Maison de la famille est officiellement reconnu par la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR JOHN DALZELL, CONSEILLER

D'octroyer une aide financière de 3 000 \$ à l'organisme sans but lucratif Maison de la famille.



Séance ordinaire du 10 mars 2025

POUR :

Madame Catherine Hamé, mairesse
Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-11000-970.

8493-03-25

5.8

Financement temporaire du règlement 605-2024 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux municipaux à divers endroits de la Municipalité

ATTENDU QUE le Conseil municipal peut décréter, par résolution, un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses prévues au règlement d'emprunt numéro 605-2024 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux municipaux à divers endroits de la Municipalité, et ce, en vertu de l'article 1093 du code municipal du Québec, RLRQ, c. C-27.1 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser l'ouverture d'un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins afin de pourvoir aux dépenses visant les travaux municipaux à divers endroits de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé le règlement d'emprunt (parapluie) numéro 605-2024 ;

ATTENDU QUE lorsque les travaux seront terminés, cet emprunt temporaire sera remboursé par le produit du financement permanent du MAMH.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'autoriser l'ouverture d'un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins au montant de 2 000 000 \$, représentant le montant des dépenses autorisées pour les travaux municipaux à divers endroits de la Municipalité ;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution ;

Que le montant de l'emprunt temporaire soit modulé en fonction du montant autorisé par le MAMH.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.



Séance ordinaire du 10 mars 2025

8494-03-25

5.9

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 604-2025 décrétant un emprunt et une dépense de 128 500 \$ remboursable sur 10 ans pour la réalisation d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage X0005035 (barrage du lac Parent)

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller donne l'avis de motion du projet de règlement numéro 604-2025 décrétant un emprunt et une dépense de 128 500 \$ remboursable sur 10 ans pour la réalisation d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage X0005035 (barrage du lac Parent) ;

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose le projet du règlement numéro 604-2025 décrétant un emprunt et une dépense de 128 500 \$ remboursable sur 10 ans pour la réalisation d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage X0005035 (barrage du lac Parent).

8495-03-25

5.10

Octroi de contrat – Création d'un nuage pour les archives de la Municipalité

ATTENDU QUE pour l'efficacité de nos opérations administratives et le respect de nos obligations légales, la Municipalité entend procéder à la numérisation de ses archives ;

ATTENDU le projet d'un nouvel hôtel de ville ;

ATTENDU la Politique de gestion documentaire et des archives.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

D'octroyer le contrat pour la création d'un nuage qui permettra le virement numérique des archives de la Municipalité à la firme Xelys pour un montant de 22 589 \$.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

La somme sera imputée au fonds de roulement sur une période 5 ans.

8496-03-25

5.11

Octroi de contrat – Rédaction de l'appel d'offres pour le prochain contrat de déneigement

ATTENDU QUE notre contrat pour le déneigement des chemins de la municipalité, avec l'entrepreneur actuel, arrivera à terme à la fin de l'hiver 2026 ;

ATTENDU la complexité que représente la rédaction de ce type d'appel d'offres ;

ATTENDU l'expertise dont dispose la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'octroyer le contrat pour la rédaction de l'appel d'offres pour le prochain contrat de déneigement à la FQM pour un montant de 5 000 \$.



Séance ordinaire du 10 mars 2025

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-32000-411.

8497-03-25

5.12

Octroi de contrat – Rédaction de l'appel d'offres pour la démolition de l'hôtel de ville

ATTENDU le projet de construction d'un nouvel hôtel de ville avec un espace bibliothèque sur le terrain de l'hôtel de ville actuel ;

ATTENDU QUE, selon le processus de demande de subvention actuellement en cours, il nous faut entreprendre certaines démarches et déposer certains documents dans des délais impartis ;

ATTENDU QUE pour l'obtention de ladite subvention, il nous faut, d'ici le mois de juin 2025, effectuer l'appel d'offres pour la démolition du bâtiment actuel.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'octroyer le contrat pour la rédaction de l'appel d'offres pour la démolition de l'hôtel de ville actuel à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour un montant de 7 000 \$.

POUR :

Madame Catherine Hamé, mairesse
Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère

CONTRE :

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-19000-411.

8498-03-25

5.13

Octroi de contrat - Analyse des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante à l'hôtel de ville

ATTENDU le projet de construction d'un nouvel hôtel de ville avec un espace bibliothèque ;

ATTENDU QUE, selon le rapport de la firme Alliance Analyses d'Amiante inc. effectué en 2020, la présence d'amiante a été détectée dans le sous-sol de l'hôtel de ville actuel ;

ATTENDU QUE la présence d'amiante non traitée aura un impact considérable sur les délais et le coût de démolition du bâtiment.



Séance ordinaire du 10 mars 2025

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'octroyer le contrat pour effectuer l'analyse des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante à la firme EXPERTBÂTIMENT pour un montant maximal de 20 000 \$.

POUR :

Madame Catherine Hamé, mairesse
Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère

CONTRE :

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-19000-522.

8499-03-25

5.14

Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie du lot 1 920 633 cadastre du Québec pour aménager une aire de retournement

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs pour une partie du lot 1 920 633 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, lequel est contigu au chemin des Cerisiers afin d'aménager une aire de retournement, conformément à l'article 4, sous-paragraphe 8 de la Loi sur les compétences municipales, RLRQ, c. C-47.1 ;

ATTENDU les pouvoirs en matière d'expropriation conférés à la Municipalité par le Code Municipal du Québec, RLRQ, c. C-27.1.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'autoriser l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'une partie du lot 1 920 633 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 88 mètres carrés suivant la description technique préparé par François Myrand, arpenteur-géomètre, minute 3392, aux fins d'aménager une aire de retournement, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et de la Loi concernant l'expropriation ;

D'autoriser la déclaration détaillée initiale au montant de 5 750,00 \$;

D'autoriser la prise de possession du lot quatre (4) mois suivant la signification des avis d'expropriation ;

De mandater la firme burELLE avocats afin de représenter la Municipalité dans les procédures d'expropriation ou toute autre procédure pouvant en découler.

POUR :

Madame Catherine Hamé, mairesse
Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller



Séance ordinaire du 10 mars 2025

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Les sommes seront imputées au poste budgétaire numéro 02-19000-412 pour les honoraires et au surplus non affecté pour l'acquisition.

8500-03-25

5.15 **Prix Hommage au civisme – Mise en candidature de citoyens**

ATTENDU l'acte héroïque de madame Maryse Deschambault et de monsieur Patrick Laroche lors d'un important feu de résidence survenu le 17 février 2025 ;

ATTENDU l'existence, au gouvernement du Québec, du prix Hommage au civisme ;

ATTENDU QUE le prix Hommage au civisme est pour souligner le courage et la conduite exemplaires des citoyennes et des citoyens qui portent secours à des personnes dont la vie est en danger.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

De mandater l'administration municipale à procéder au dépôt de la candidature de madame Maryse Deschambault et de monsieur Patrick Laroche au prix Hommage au civisme pour leur intervention lors de l'incendie de résidence survenu le 17 février 2025.

POUR :

Madame Catherine Hamé, mairesse
Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8501-03-25

5.16 **Ressources humaines – Mouvement de personnel et embauche temporaire**

ATTENDU l'absence temporaire du technicien comptable ;

ATTENDU QUE, conformément à la convention collective des employés syndiqués, la direction générale a, pour combler les postes, procédé en premier lieu à un mouvement de personnel étant déjà à l'emploi de la Municipalité et ayant les compétences requises pour les postes ;

ATTENDU QU'à la suite du mouvement de personnel à l'interne, un poste devait être rapidement comblé.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

D'entériner, en date du 3 mars 2025, les mouvements de personnel suivants :

- Le transfert temporaire de madame Krystle Gagnon au poste de technicienne en comptabilité groupe A, échelon 5 ;
- Le transfert temporaire de madame Johanne L'Africain au poste d'adjointe à la comptabilité, groupe B, échelon 5.

D'entériner, en date du 3 mars 2025, l'embauche temporaire de madame Justine Régimbald au poste de commis de bureau groupe E, échelon 1.



Séance ordinaire du 10 mars 2025

POUR :

Madame Catherine Hamé, mairesse
Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Les sommes seront imputées au poste budgétaire numéro 02-13000-141.

8502-03-25

5.17

Ressources humaines – Nomination d'une coordonnatrice au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

ATTENDU la résolution numéro 8462-02-25 ;

ATTENDU le processus de dotation effectué en conformité avec la Politique de dotation de la Municipalité ;

ATTENDU QUE l'adjointe actuelle du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire possède toutes les compétences et toutes les aptitudes nécessaires pour le poste ;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De nommer, en date du 10 mars 2025, madame Marie-Christine Lespérance à titre de coordonnatrice au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et de lui attribuer l'échelon 8 du groupe E de la Politique relative aux conditions de travail générales des employés de niveau cadre.

POUR :

Madame Catherine Hamé, mairesse
Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Les sommes seront imputées au poste budgétaire numéro 02-70190-141.

8503-03-25

5.18

Appui à la Ville de Blainville - Opposition à la volonté gouvernementale d'exproprier des terres protégées au profit d'intérêts étrangers

ATTENDU la résolution de la Ville de Blainville qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT le principe d'autonomie municipale, lequel est reconnu par le gouvernement du Québec et permet à chaque municipalité d'aménager et de développer son territoire en considération des enjeux économiques, sociaux, culturels et environnementaux qu'elle définit ;



Séance ordinaire du 10 mars 2025

CONSIDÉRANT l'intention du gouvernement du Québec de bafouer ce principe en expropriant des terres protégées afin de les consacrer à une vocation industrielle, plus spécifiquement à l'enfouissement de déchets dangereux par l'entreprise Stablex ;

CONSIDÉRANT que cette entreprise dispose déjà d'espaces qui lui ont été attribués et qui lui permettent de perpétuer ses opérations pour les 25 prochaines années ;

CONSIDÉRANT que les activités de l'entreprise ont déjà dégradé la majorité de l'espace qui lui a été désigné et qu'elle compte laisser cette espace dans son état de dégradation ;

CONSIDÉRANT que cette entreprise souhaite maintenant poursuivre ses activités en plein cœur du complexe de la Grande Tourbière de Blainville qui s'étend sur un territoire de plus de 500 hectares ;

CONSIDÉRANT que ce territoire rassemble l'essentiel des réservoirs de biodiversité terrestre du Grand Montréal ;

CONSIDÉRANT que le BAPE a recommandé de refuser le projet de l'entreprise en 2023 ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec souhaite accorder ce privilège à l'entreprise appartenant à des intérêts américains situés à Phoenix (AZ), alors que des milliers d'entreprises et d'emplois sont mis en péril par les politiques protectionnistes des États-Unis d'Amérique.

EN CONSÉQUENCE,

NOUS DEMANDONS au gouvernement du Québec de renoncer immédiatement à sa volonté d'exproprier les terres protégées situées sur le territoire de la municipalité de Blainville au profit d'une multinationale américaine ;

NOUS DEMANDONS au gouvernement du Québec de réitérer son engagement pour le respect du principe d'autonomie municipale et pour la responsabilité dévolue aux municipalités d'aménager et développer leur territoire.

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal sont en accord avec les énoncées de la résolution.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

D'appuyer officiellement la Ville de Blainville dans leur démarche ;

De transmettre une copie de la présente résolution à la Ville de Blainville et au gouvernement du Québec.

POUR :

Madame Catherine Hamé, mairesse
Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.



Séance ordinaire du 10 mars 2025

8504-03-25

5.19

Sommet International d'Innovation en villes médianes 2026 (SIIViM) - Appui à la MRC des Laurentides pour le dépôt d'une candidature

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides souhaite déposer sa candidature à titre de cité régionale en vue d'être le territoire hôte de la 4e édition du SIIViM à l'automne 2026 ;

ATTENDU QUE le SIIViM est un événement d'envergure internationale, tenu en alternance entre la France et le Québec, qui vise à promouvoir l'innovation dans le milieu municipal et plus particulièrement dans les villes médianes ;

ATTENDU QUE cet événement est un levier pour la création de passerelles économiques entre les villes de partout à travers le Québec et la Francophonie et les entreprises innovantes de différents territoires ;

ATTENDU QUE le SIIViM est le rendez-vous annuel pour positionner l'innovation comme réponse aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux auxquels font face les villes et pour mettre en avant l'ingéniosité des entreprises innovantes et des entreprises en démarrage qui développent des solutions originales pour le monde municipal ;

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides souhaite tenir le SIIViM sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'appuyer la candidature de la MRC des Laurentides à titre de territoire hôte de la 5e édition du SIIViM à l'automne 2026 ;

D'informer le comité de sélection d'IVEO que la Ville de Mont-Tremblant est une ville membre du Caucus des municipalités de centralité de l'Union des municipalités du Québec.

POUR :

Madame Catherine Hamé, mairesse
Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8505-03-25

5.20

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 489-2025-01 modifiant le règlement 489-2025 sur la tarification des biens, services et activités

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller donne l'avis de motion du projet de règlement numéro 489-2025-01 modifiant le règlement 489-2025 sur la tarification des biens, services et activités ;

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose le projet du règlement numéro 489-2025-01 modifiant le règlement 489-2025 sur la tarification des biens, services et activités.



Séance ordinaire du 10 mars 2025

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

8506-03-25

6.1 Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028 ;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Que la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement ;

Que la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.



Séance ordinaire du 10 mars 2025

7.0 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8507-03-25

7.1 Dépôt de tous les contrats pour l'organisation de la Fête nationale 2025

Helen Morrison, conseillère dépose au conseil tous les contrats pour l'organisation de la Fête nationale 2025.

8.0 URBANISME

8508-03-25

8.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité de réglementation tenue le 21 février 2025

Caroline Desrosiers, conseillère dépose au conseil le procès-verbal de la séance du comité de réglementation tenue le 21 février 2025.

8509-03-25

8.2 Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 480-2025-1 modifiant le règlement 480-2024 concernant les nuisances, la paix et l'ordre et la sécurité

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller donne l'avis de motion du projet de règlement numéro 480-2025-1 modifiant le règlement 480-2024 concernant les nuisances, la paix et l'ordre et la sécurité ;

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose le projet de règlement numéro 480-2025-1 modifiant le règlement 480-2024 concernant les nuisances, la paix et l'ordre et la sécurité.

8510-03-25

8.3 Adoption du deuxième projet du règlement numéro 1010-01-2025 modifiant le règlement 1010 concernant les usages conditionnels afin de préciser les champs d'application spécifiques relatifs à la location de résidence de tourisme de court séjour et à l'établissement de résidence principale

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt d'un premier projet de règlement à la séance ordinaire du 10 février 2025 ;

ATTENDU la tenue d'une assemblée de consultation publique le 5 mars 2025 aux termes d'un avis public publié sur le site internet de la municipalité et dans le journal le 26 février 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'adopter le deuxième projet du règlement numéro 1010-01-2025 modifiant le règlement 1010 concernant les usages conditionnels afin de préciser les champs d'application spécifiques relatifs à la location de résidence de tourisme de court séjour et à l'établissement de résidence principale.

POUR :

Madame Catherine Hamé, mairesse
Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.



Séance ordinaire du 10 mars 2025

9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

8511-03-25

9.1 Dépôt des procès-verbaux des séances du comité Sécurité publique tenues le 11 février et le 6 mars 2025

John Dalzell, conseiller dépose au conseil les procès-verbaux des séances du comité Sécurité publique tenues le 11 février et le 6 mars 2025.

8512-03-25

9.2 Approbation du schéma de couverture de risques - Bilan final 2024

ATTENDU la recommandation émise par les membres du conseil municipal à l'effet de procéder à l'adoption du bilan 2024 en sécurité incendie pour le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut en vue de sa transmission au ministère de la Sécurité publique (MSP).

IL EST PROPOSÉ PAR JOHN DALZELL, CONSEILLER

D'approuver le bilan 2024, dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (S.C.R.I.) ;

D'autoriser sa transmission à la direction des incendies du MSP ;

De transmettre la présente résolution à la MRC des Pays-d'en-Haut.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

10.0 ENVIRONNEMENT

11.0 DIVERS

12.0 CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 H 43 et s'est terminée à 21 H 29.

14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller propose la levée de la séance.

Catherine Hamé
Mairesse

Anne-Claire Robert
Directrice générale,
Greffière-trésorière

Je, Catherine Hamé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.